



REGLEMENT TOUR DU ROANNAIS 2018

Article 1 :

Le Tour du Roannais est une épreuve affiliée sous le règlement départemental de la Loire, à défaut, dans l'ordre, le règlement régional FSGT, le règlement national FSGT, le règlement FFC ou celui de l'UCI. Elle se déroule les 1, 2 et 3 Juin 2018.

Article 2 :

L'épreuve est ouverte :

- Aux catégories 2, 3, 4 et 5 FSGT masculin et à la catégorie féminine pour les trois jours.
- Les coureurs extérieurs à la Loire de 1ère catégorie FSGT peuvent également participer en 2ème catégorie
- L'épreuve est aussi ouverte au coureurs UFOLEP mais avec un décalage d'une catégorie (ex : 1er catégorie UFOLEP => 2ème catégorie FSGT).

L'épreuve se déroule en deux pelotons :

- Peloton 1 : catégories 2 et 3
- Peloton 2 : catégories 4 et 5, féminines et le dimanche aux cadets.

Parcours :

- Vendredi 1 Juin
Prologue
Roanne > Roanne
1^{er} Départ 19h30
- Samedi 2 Juin
Etape1
Montrond les Bains > Civens
Départ Fictif à 14h50
- Dimanche 3 Juin Matin
Etape2
Contre la montre
 - Course 1 : Jarnosse > Jarnosse
1^{er} Départ 8h15
 - Course 2 : Nandax > Jarnosse
1^{er} Départ 8h
- Dimanche 3 Juin Après Midi
Etape3
Perreux > Saint Victor sur Rhins
Départ Fictif 15h15





Article 3 :

Le nombre total de coureurs sur l'épreuve se limite à 270.

Le nombre de coureurs par équipe n'est pas limité.

Toute équipe de moins de quatre coureurs ne pourra pas bénéficier de voiture suiveuse mais plusieurs équipes pourront se regrouper.

Chaque peloton est limité à 20 voitures suiveuses.

Lors de l'inscription, si aucune voiture n'est précisée, elle ne pourra pas prendre place dans la file des voitures suiveuses.

Chaque conducteur de véhicule suiveur doit avoir une licence FSGT (ou UFOLEP pour les départements non FSGT), ou FFC. Celle-ci sera demandée lors de la première réunion des directeurs sportifs pour être notée.

Article 4 :

Les coureurs devront laisser le passage aux voitures et motos de la course lorsqu'elles le demanderont sous peine de sanction.

Article 5 :

Les engagements seront ouverts à partir du 15 Février 2018, elles seront ouvertes jusqu'au 15 Avril 2018.

Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après règlement.

Lors du retrait des dossards et transpondeurs, un chèque de caution de 250 € sera demandé et les licences seront conservées.

Aucun engagement ne sera remboursé.

Article 6 :

Tout coureur devra être licencié et avoir participé à au moins trois courses FSGT (ou UFOLEP pour les départements non FSGT) pour pouvoir participer.

Article 7 :

Chaque coureur devra signer la feuille d'émargement avant chaque départ d'étape.

Les signatures seront clôturées 15 min avant le départ des étapes en ligne.

Tout coureur n'ayant pas signé la feuille d'émargement sera considéré comme ayant abandonné et ne sera pas classé.

Lors du prologue et du contre la montre, les signatures s'effectueront au niveau de la rampe de départ.

Lors des étapes en ligne, les signatures s'effectueront au Podium de départ en équipe complète par course.

- Samedi 2 Juin à Montrond les Bains entre 13h30 et 14h30
- Dimanche 3 Juin à Perreux entre 14h et 15h.

Article 8 :

Le port du casque est obligatoire pour le prologue, les étapes en ligne et le contre la montre.

Les cheveux longs devront être cachés sous le casque.





Article 9 :

Les véhicules suiveurs ne respectant pas le code de la route ou mettant en danger la sécurité des participants, spectateurs et les autres véhicules de la caravane seront mis hors course. De même, en cas de déviation si le véhicule ne la respecte pas, il sera mis hors course. Les dépannages se feront sur le côté droit de la chaussée.

Article 10 :

La présence est obligatoire au protocole de remise des maillots après chaque arrivée en tenue de cycliste complète.

Il n'y a pas de cumul de classement lors des différentes étapes. De ce fait, les cinq premiers de chaque classement peuvent être appelés à monter sur le podium.

En cas d'absence ou tenue non réglementaire le coureur sera sanctionné :

- Par la remise du maillot au suivant ;
- Rétrogradation des points ou du temps au niveau du porteur du maillot.

Le port des maillots distinctifs est obligatoire tout au long de l'épreuve sous peine de déclassement.

Article 11 :

Tout coureur dont le dossard n'est pas visible sera classé dans le temps du dernier.

Tout coureur ayant les dossards pliés, sera sanctionné d'une minute de pénalité.

Article 12 :

Les coureurs de la course 1 effectueront la totalité du parcours.

Les coureurs de la course 2 prendront le même départ mais à un horaire différent et auront une distance de course plus courte pour les étapes de l'après-midi.

Les coureurs de la course 1 lâchés pourront prendre les roues des coureurs de la course 2 mais en aucun cas les aider, ni les gêner.

Les coureurs trop retardés peuvent être arrêtés par les arbitres pour des raisons de sécurité. Ils seront repêchés pour les étapes suivantes.

Les coureurs de l'ensemble du peloton, doivent respecter le code de la route sous peine de pénalité et de sanction pour lui-même et l'ensemble de son équipe.

Article 13 :

Les permanences pour la récupération des dossards et transpondeurs auront lieu le Vendredi 1 Juin 2018, devant le technopole.

Article 14 :

Lors du Tour du Roannais, aura lieu le Tour du Roannais Handisport sous la fédération française Handi Sport Cyclisme qui compte pour la Coupe de France Cofidis 2018 de paracyclisme sur route. Ils répondront au règlement de la coupe de France.

La course se détaillera de la manière suivante :

- Un prologue le Vendredi 1 Juin à Roanne
- Etape 1 Samedi 2 Juin, ils effectueront une course en circuit à Civens avant l'arrivée du Tour du Roannais.
- Etape 2 Dimanche 3 Juin, ils effectueront un contre la montre de Nandax à Jarnosse.





Article 15 :

Les réunions de directeur sportif auront lieu avant le départ de chaque étape en ligne :

- Le Samedi 2 Juin 2018 au casino de Montrond à 12h45 ;
- Le Dimanche 4 Juin 2017 à la salle polyvalente de Perreux à 13h30.

Article 16 :

Les maillots distinctifs avec par ordre de priorité :

- Jaune : 1er de la catégorie 2
- Rose : 1er de la catégorie 3
- Blanc : meilleur jeune de la course 1
- Vert : 1er du sprint course 1
- Blanc à pois rouges : 1er du grand prix de la montagne course 1
- Orange : 1er de la catégorie 4
- Bleu clair : 1er de la catégorie 5
- Bleu foncé : 1er du sprint course 2
- Rouge à pois blancs : 1er du grand prix de la montagne course 2

Equipe d'Organisation Tour du Roannais.
contact@tourduroannais.fr

